



(11) **EP 1 808 394 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
18.07.2007 Bulletin 2007/29

(51) Int Cl.:
B65H 35/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07300705.6**

(22) Date de dépôt: **08.01.2007**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Sphere**
75116 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Lustman, Francis**
75116 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup et al**
Cabinet PEUSCET
161, rue de Courcelles
75017 Paris (FR)

(30) Priorité: **12.01.2006 FR 0650104**

(54) **Dévidoir à glissière**

(57) Dévidoir (1) pour film (10) d'emballage ménager, comprenant un boîtier (2) délimitant un logement pour un rouleau de film (5), ledit boîtier présentant une ouverture de sortie longitudinale (9) permettant à une portion d'extrémité dudit film de faire saillie hors dudit logement et une zone de coupe s'étendant le long de ladite ouverture de sortie, ledit dévidoir comprenant un organe de tension (23) mobile entre une position de passage dans laquelle il autorise le placement d'une portion

à couper dudit film dans ladite zone de coupe et une position de tension dans laquelle il est apte à tendre ladite portion à couper, et des moyens de coupe. Les moyens de coupe comprennent une glissière (11) s'étendant dans ladite zone de coupe et un coulisseau apte à coulisser dans ladite glissière, ledit coulisseau étant muni d'un organe de coupe apte à couper ladite portion à couper tendue dans ladite zone de coupe lors du déplacement dudit coulisseau.

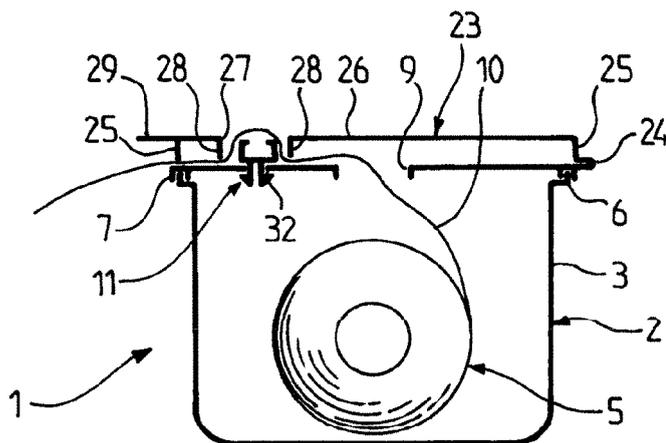


FIG. 2

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un dévidoir pour film d'emballage ménager. Un tel dévidoir peut être utilisé pour la distribution de film d'emballage ménager conditionné en rouleau.

[0002] Par exemple, le document US 2005/0166730 A1 décrit un dispositif de distribution pour matériau conditionné en rouleau, comprenant un boîtier pour le rouleau et un couvercle monté de manière pivotante sur le boîtier. Le couvercle présente une lame métallique qui s'étend longitudinalement entre deux ailes et qui peut coopérer avec un canal de coupe prévu sur le boîtier. La lame présente une dimension légèrement supérieure à la largeur du film. Quand on ferme le couvercle après avoir tiré le film au dessus du canal de coupe, les ailes maintiennent le film tendu et la lame coopère avec le canal de coupe pour couper le film.

[0003] Ce dispositif présente plusieurs inconvénients. La lame présente une grande dimension. De plus, les deux ailes doivent être suffisamment espacées l'une de l'autre pour entrer au contact du film de part et d'autre du canal de coupe et tendre correctement le film au dessus de ce canal. Ainsi, il existe un risque qu'un utilisateur entre en contact avec la lame et se blesse. Quand on referme le couvercle afin de découper le film, le film est découpé simultanément sur toute sa largeur. Ainsi, l'effort nécessaire à découper le film est important. De plus, en fonction du matériau du film à couper, il est parfois nécessaire de prévoir des surfaces d'accrochage en matériau approprié de part et d'autre du canal de coupe pour assurer une tension suffisante du film.

[0004] Le document US 2003/0140760 décrit un dévidoir dans lequel un élément coupant peut coulisser dans une rainure ménagée dans le couvercle pivotant. Quand le couvercle est ouvert, l'élément coupant est exposé et il y a donc un risque de se blesser. Pour éviter cela, il est nécessaire de prévoir un élément coupant rétractable, ce qui complique la fabrication.

[0005] Le document US 3 142 217 décrit un dévidoir du même type, et qui présente donc les mêmes inconvénients.

[0006] L'invention vise à fournir un dévidoir pour film d'emballage ménager qui ne présente pas au moins certains des inconvénients de l'art antérieur précité.

[0007] Pour cela, l'invention fournit un dévidoir pour film d'emballage ménager, comprenant un boîtier délimitant un logement pour un rouleau de film, ledit boîtier présentant une ouverture de sortie longitudinale permettant à une portion d'extrémité dudit film de faire saillie hors dudit logement et une zone de coupe s'étendant le long de ladite ouverture de sortie, ledit dévidoir comprenant un organe de tension mobile entre une position de passage dans laquelle il autorise le placement d'une portion à couper dudit film dans ladite zone de coupe et une position de tension dans laquelle il est apte à tendre ladite portion à couper dans ladite zone de coupe, et des moyens de coupe aptes à couper ladite portion à couper

de manière à séparer ladite portion d'extrémité du reste dudit rouleau de film quand ladite portion à couper est tendue dans ladite zone de coupe, caractérisé en ce que lesdits moyens de coupe comprennent une glissière s'étendant dans ladite zone de coupe et un coulisseau apte à coulisser dans ladite glissière, ledit coulisseau étant muni d'un organe de coupe apte à couper ladite portion à couper tendue dans ladite zone de coupe lors du déplacement dudit coulisseau.

[0008] Grâce à ces caractéristiques, l'organe de coupe peut être de petites dimensions et agencé de manière pas ou peu accessible pour l'utilisateur. On limite ainsi les risques qu'un utilisateur entre en contact avec l'organe de coupe et se blesse. Le film est découpé progressivement lors du déplacement du coulisseau. De plus, après l'amorce de la découpe, la découpe du film est facilitée par la propagation de la ligne de découpe. Ainsi, l'effort nécessaire pour découper le film est faible. Il en résulte que la tension du film nécessaire est d'amplitude réduite. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des surfaces d'accrochage en matériau appropriés, quel que soit le type de film.

[0009] De préférence, l'organe de tension comprend une plaque mobile apte à être positionnée de manière adjacente à une surface extérieure du boîtier comprenant la zone de coupe, la plaque comprenant au moins une nervure située sur sa face interne tournée vers le boîtier dans ladite position de tension.

[0010] De préférence, la plaque comprend deux nervures situées sur sa face interne tournée vers le boîtier dans ladite position de tension, lesdites nervures s'étendant chacune d'un côté respectif de la glissière dans ladite position de tension.

[0011] Avantageusement, dans ladite position de tension, la distance entre une extrémité de contact des nervures et la surface extérieure du boîtier est égale ou inférieure à l'épaisseur du film.

[0012] Ainsi, le film est serré entre les nervures et la surface extérieure du boîtier, ce qui assure la tension du film. Dans le cas où cette distance est légèrement inférieure à l'épaisseur du film, par exemple dans le cas où cette distance est nulle, la plaque et/ou le boîtier peuvent être légèrement déformés élastiquement dans la position de tension, ce qui assure un meilleur serrage du film.

[0013] Selon un mode de réalisation particulier, dans la position de tension, lesdites au moins deux nervures s'étendent le long de la glissière sur sensiblement toute la longueur de la zone de coupe.

[0014] Ainsi, la tension du film est assurée de manière sensiblement uniforme sur toute la largeur du film.

[0015] Avantageusement, la plaque comprend une ouverture de coupe située entre les nervures et de dimensions correspondant aux dimensions de la glissière de sorte qu'au moins une portion du coulisseau est apte à faire saillie par ladite ouverture de coupe du côté de la plaque opposé à la surface extérieure du boîtier quand la plaque est dans ladite position de tension.

[0016] Grâce à ces caractéristiques, l'utilisateur peut

facilement déplacer le coulisseau quand la plaque est dans la position de tension.

[0017] De préférence, ladite plaque est apte à obturer ladite ouverture de sortie dans ladite position de tension de ladite plaque.

[0018] Ainsi, le film agencé dans le logement est protégé contre l'environnement extérieur, par exemple en cas de renversement d'un liquide sur le boîtier.

[0019] Avantageusement, l'organe de tension est relié par un moyen formant charnière audit boîtier.

[0020] Selon un mode de réalisation particulier, ledit coulisseau comprend une portion de retenue située dans ladite glissière, une portion de préhension située en dehors de ladite glissière, et une portion de liaison reliant ladite portion de retenue et ladite portion de préhension, ladite glissière présentant au moins un rebord latéral coopérant avec ladite portion de retenue pour la retenir dans ladite glissière, ledit organe de coupe s'étendant entre ladite portion de liaison et la portion de préhension.

[0021] De préférence, ladite glissière présente un organe de butée, ladite portion de retenue coopérant avec ledit organe de butée de sorte que la distance entre une surface de ladite portion de préhension tournée vers ledit au moins un rebord latéral et ledit rebord latéral est inférieure à l'épaisseur moyenne d'un doigt.

[0022] Grâce à ces caractéristiques, on peut dimensionner le dévidoir pour que l'organe de coupe ne soit pas accessible par l'utilisateur.

[0023] Avantageusement, ledit organe de coupe comprend une lame présentant un bord tranchant formant un angle par rapport à la direction de déplacement dudit coulisseau compris entre 20° et 40°, de préférence ledit angle est égal à 30°.

[0024] Selon un mode de réalisation particulier, ledit film comprend au moins une couche métallique.

[0025] L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, détails, caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description suivante d'un mode de réalisation particulier de l'invention, donné uniquement à titre illustratif et non limitatif, en référence aux dessins annexés. Sur ces dessins :

- la figure 1 est une vue en coupe transversale d'un dévidoir selon un mode de réalisation de l'invention, le couvercle étant dans sa position de passage ;
- la figure 2 est une vue analogue à la figure 1, le couvercle étant dans sa position de tension ;
- la figure 3 est une vue de dessus du dévidoir de la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en perspective du dévidoir de la figure 2, le couvercle étant dans sa position de tension ;
- la figure 5 est une vue en perspective du dévidoir de la figure 1, le couvercle étant dans sa position de passage ;
- la figure 6 représente une vue en coupe transversale de la glissière et du coulisseau du dévidoir de la figure 1;

- la figure 7 représente une vue de face du coulisseau de la figure 6 ; et
- la figure 8 est une vue similaire à la figure 2, représentant un dévidoir selon un autre mode de réalisation de l'invention.

[0026] Le dévidoir 1 comprend un boîtier 2 de forme sensiblement parallélépipédique, dans lequel est logé un rouleau 5 de film d'emballage ménager 10.

[0027] Le boîtier 2 est réalisé en deux pièces, à savoir un récipient 3 délimitant la face inférieure et les quatre faces périphériques du boîtier 2, et une paroi supérieure 4 qui délimite la face supérieure du boîtier 2. Le récipient 3 présente un rebord périphérique supérieur 6 et la paroi 4 présente une rainure périphérique inférieure 7 qui coopère avec le rebord 6 pour fixer la paroi 4 au récipient 3, par exemple par serrage à force ou encliquetage. La paroi 4 est fixée de manière amovible au récipient 3 pour permettre le remplacement du rouleau 5. Alternativement, le boîtier peut présenter toute autre forme appropriée et être réalisé en plus ou moins de deux pièces. Dans un mode de réalisation non représenté, le boîtier 2 présente, sur sa face inférieure, quatre pieds en plastique qui permettent de surélever le boîtier par rapport au plan de travail, ce qui procure une meilleure hygiène, et de lui donner une meilleure accroche sur le plan de travail.

[0028] Le rouleau 5 comprend un coeur 40 cylindrique circulaire, de longueur correspondant à la longueur du boîtier 2, et un film 10 enroulé autour du coeur 40. La largeur du film 10 est inférieure à la longueur du coeur 40 qui présente donc deux extrémités opposées non couvertes par du film 10.

[0029] Le récipient 3 est généralement allongé selon une direction longitudinale correspondant à l'axe du rouleau 5, et présente sur chacune de ses deux faces transversales un épaulement 8 (voir figures 4 et 5) servant de palier de rotation pour les extrémités du coeur 40 du rouleau 5. Dans un mode de réalisation non représenté, un mécanisme est prévu pour maintenir les extrémités du coeur 40 sur les épaulements 8. Par exemple, la forme de l'épaulement est telle que les extrémités du coeur 40 sont maintenues par clipsage. Selon un autre exemple, la paroi 4 présente des pattes faisant saillie vers l'intérieur du boîtier 2, pour coopérer avec les extrémités du coeur 40 et les maintenir sur les épaulements 8.

[0030] La paroi 4 présente une ouverture de sortie 9 de forme sensiblement rectangulaire et qui s'étend longitudinalement. La longueur de l'ouverture de sortie 9 est légèrement supérieure à la largeur du film 10. L'ouverture 9 permet de faire sortie une portion d'extrémité du film 10 à l'extérieur du boîtier 2. Une glissière 11 est fixée sur la paroi 4 dans une fente longitudinale 32 parallèle à l'ouverture 9 et s'étend sur sensiblement la même longueur que l'ouverture 9. La glissière 11 est donc plus longue que la largeur du film 10. Un coulisseau 13 est retenu dans la glissière 11 et peut coulisser dans la glissière 11. Dans un mode de réalisation alternatif, la glis-

sière 11 est réalisée d'une seule pièce avec la paroi supérieure 4.

[0031] La glissière 11 et le coulisseau 13 sont représentés plus en détail sur les figures 6 et 7. La glissière présente un fond 14, deux faces latérales 16 reliées au fond 14 et deux rebords latéraux 17 repliés vers l'intérieur et s'étendant l'un vers l'autre à partir des extrémités des faces 16 opposées au fond 14. Les rebords latéraux 17 présentent des pattes 15 qui s'étendent en direction du fond 14. La glissière 11 présente deux pattes 12 formant un crochet, faisant saillie à partir du fond 14 du côté opposé aux rebords 17 et permettant de fixer la glissière 11 à la paroi 4 par encliquetage dans la fente longitudinale 32 de la paroi 4.

[0032] Le coulisseau 13 présente une portion de préhension 18 située au-dessus de la glissière 11, une portion de retenue 20 située dans la glissière 11 et une portion de liaison 19 reliant la portion de préhension 18 à la portion de retenue 20 en passant entre les pattes 15. La portion de retenue 20 présente une dimension transversale supérieure à la distance entre les deux pattes 15 de sorte qu'elle est retenue dans la glissière 11. L'épaisseur de la portion 20 correspond sensiblement à la distance entre le fond 14 et l'extrémité des pattes 15. Ainsi, le coulisseau 13 ne peut pas se déplacer sensiblement perpendiculairement au fond 14 et la distance entre la face inférieure 21 de la portion de préhension 18 et les faces supérieures 22 des rebords 17 est limitée. De préférence, cette distance d est inférieure à l'épaisseur moyenne d'un doigt, par exemple cette distance est inférieure à 3 mm.

[0033] Deux lames 30 sont fixées au coulisseau 13, de part et d'autre de la portion de liaison 19 dans la direction de déplacement du coulisseau 13 représentée par la double flèche F. Chaque lame 30 est agencée dans un plan longitudinal et s'étend entre la face inférieure 21 de la portion de préhension 18 et la portion de liaison 19. Le bord de coupe de la lame 30 forme un angle θ de 30° avec la direction de déplacement du coulisseau 13.

[0034] En raison de la faible distance entre les faces 21 et 22, il est impossible qu'un utilisateur entre en contact avec les lames 30.

[0035] Le dévidoir 1 comprend également un couvercle 23. Le couvercle 23 est relié à la paroi supérieure 4 par une charnière 24, et peut pivoter entre une position de tension, représentée sur les figures 2 et 4, et une position de passage, représentée sur les figures 1 et 5. Tout type d'articulation peut être utilisé pour la charnière 24, par exemple le couvercle 23 et la paroi supérieure 4 peuvent être réalisés d'une seule pièce et présenter une zone de paroi amincie pliable formant la charnière 24. Alternativement, le couvercle 23 pourrait être relié au récipient 3 par une articulation ou être amovible, c'est-à-dire sans être relié ni à la paroi 4 ni au récipient 3.

[0036] Le couvercle 23 présente une face plane 26 dont les dimensions correspondent à celles de la paroi 4, et un rebord périphérique interne 25 tourné vers la paroi 4 et dont la hauteur correspond sensiblement à

celle des faces latérales 16 de la glissière 11. La face plane 26 présente un prolongement 29 opposé à la charnière 24, qui s'étend au delà du rebord 25. Une ouverture de coupe 27 de forme sensiblement rectangulaire est ménagée dans la face plane 26 et présente des dimensions correspondant à celles de la glissière 11. Deux nervures de contact 28 agencées le long des bords longitudinaux de l'ouverture de coupe 27 s'étendent depuis la face plane 26 vers la paroi supérieure 4. La hauteur des nervures 28 est égale à celle du rebord 25. Dans un autre mode de réalisation non représenté, la hauteur des nervures 28 est supérieure à celle du rebord 25 et des rainures sont ménagées dans la paroi 4 pour recevoir l'extrémité des nervures 28 et assurer un serrage du film 10 quand le couvercle 23 est en position de tension. Les rainures peuvent présenter une profondeur inférieure à l'épaisseur de la paroi 4 ou traverser la paroi 4.

[0037] Le fonctionnement du dévidoir 1 est le suivant. L'utilisateur peut positionner le couvercle 23 dans sa position de passage, par exemple en le manipulant par le prolongement 29, et positionner le coulisseau 13 à une des extrémités de la glissière 11, comme représenté sur la figure 3. L'utilisateur peut alors tirer sur une portion d'extrémité du film 10 de manière à dérouler le film 10 du rouleau 5 et à positionner une portion à couper du film 10 au dessus de la glissière 11, sans que le film 10 recouvre le coulisseau 13.

[0038] Ensuite, l'utilisateur peut positionner le couvercle 23 dans sa position de tension. La portion de préhension 18 du coulisseau 13 passe alors à travers l'ouverture de coupe 27 et est située au-dessus de la face plane 26. Les nervures 28 entrent en contact avec le film 10 de manière à le tendre au dessus de la glissière 11 en le serrant entre une extrémité de contact des nervures 28 et la paroi 4. L'utilisateur peut alors faire coulisser le coulisseau 13 le long de la glissière 11 en le manipulant par la portion de préhension 18. Au cours du déplacement du coulisseau 13, la lame 30 entre en contact avec le film 10 tendu et le coupe. Comme le film 10 est tendu, il ne fronce pas ou peu. L'utilisateur poursuit le déplacement du coulisseau 13 jusqu'à l'extrémité opposée de la glissière de manière à séparer une portion d'extrémité du film 10 du reste du rouleau 5.

[0039] Ainsi, après avoir repositionné le couvercle 23 dans sa position de passage, l'utilisateur peut disposer d'une feuille de film découpée. La longueur de cette feuille peut être réglée en tirant plus ou moins sur le film 10 lors du déroulage.

[0040] Le dévidoir 1 convient pour tout type de film d'emballage ménager, par exemple pour des films en aluminium, en plastique, en papier, ou pour des films multi-couches présentant des couches de matériaux différents, par exemple un film à deux couches, l'une en aluminium, l'autre en plastique. L'invention concerne plus particulièrement les films à contact alimentaire, les films étirables.

[0041] Si nécessaire, dans un autre mode de réalisation, le dévidoir 1 comprend en outre des moyens de

retenue de film qui empêchent que, après l'opération de découpe, la portion d'extrémité du film 10 encore reliée au rouleau 5 ne tombe à l'intérieur du boîtier 2. Par exemple, on peut prévoir une pièce de fermeture en plastique articulée, adjacente à l'ouverture de coupe 27, qui, dans une position de fermeture, ne laisse qu'une faible dimension de passage pour le film 10 qui ne permet pas au film 10 de se rétracter à l'intérieur du boîtier 2.

[0042] Un autre exemple représenté sur la figure 8, sur laquelle les mêmes références sont utilisées. La paroi 4 présente une nervure 101 en saillie vers l'extérieur du boîtier 2, et située entre l'ouverture 9 et la glissière 11. Le couvercle 23 présente une articulation 100, représentée schématiquement et située, quand le couvercle est dans sa position de tension, entre l'ouverture 27 et la nervure 101. Après une opération de découpe, la portion d'extrémité du film 10 encore reliée au rouleau 5 est maintenue pincée entre la nervure 101 et le couvercle 23. Pour réaliser une découpe suivante, il suffit de relever la partie du couvercle 23 qui, sur la figure 8, est à gauche de l'articulation 100. On peut ainsi tirer sur l'extrémité du film 10. Le film 10 reste maintenu par la nervure 101 et la partie du couvercle 23 qui, sur la figure 8, est à gauche de l'articulation 100. L'articulation 100 comprend par exemple une zone amincie du couvercle 23.

[0043] On a décrit un dévidoir qui présente deux nervures 28 continues. Alternativement, les nervures 28 pourraient être discontinues. Le dévidoir pourrait ne présenter qu'une seule nervure 28.

[0044] Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier, il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci entrent dans le cadre de l'invention.

Revendications

1. Dévidoir (1) pour film (10) d'emballage ménager, comprenant un boîtier (2) délimitant un logement pour un rouleau de film (5), ledit boîtier présentant une ouverture de sortie longitudinale (9) permettant à une portion d'extrémité dudit film de faire saillie hors dudit logement et une zone de coupe s'étendant le long de ladite ouverture de sortie, ledit dévidoir comprenant un organe de tension (23) mobile entre une position de passage dans laquelle il autorise le placement d'une portion à couper dudit film dans ladite zone de coupe et une position de tension dans laquelle il est apte à tendre ladite portion à couper dans ladite zone de coupe, et des moyens de coupe (11, 13) aptes à couper ladite portion à couper de manière à séparer ladite portion d'extrémité du reste dudit rouleau de film quand ladite portion à couper est tendue dans ladite zone de coupe, lesdits moyens de coupe comprenant une glissière (11) s'étendant dans ladite zone de coupe et un coulis-

seau (13) apte à coulisser dans ladite glissière, ledit coulisseau étant muni d'un organe de coupe (30) apte à couper ladite portion à couper tendue dans ladite zone de coupe lors du déplacement dudit coulisseau, ledit organe de tension comprenant une plaque mobile (23) apte à être positionnée de manière adjacente à une surface extérieure (4) dudit boîtier comprenant ladite zone de coupe, ladite plaque comprenant au moins une nervure (28) située sur sa face interne tournée vers ledit boîtier dans ladite position de tension, **caractérisé par le fait que** ladite glissière est fixe par rapport à ladite surface extérieure (4) dudit boîtier comprenant ladite zone de coupe, ladite plaque comprenant une ouverture de coupe (27) adjacente à ladite au moins une nervure et de dimensions correspondant aux dimensions de ladite glissière de sorte qu'au moins une portion (18) dudit coulisseau est apte à faire saillie par ladite ouverture de coupe du côté de ladite plaque opposé à ladite surface extérieure du boîtier quand ladite plaque est dans ladite position de tension.

2. Dévidoir selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** ladite plaque comprend deux nervures (28) situées sur sa face interne tournée vers ledit boîtier dans ladite position de tension, lesdites nervures s'étendant chacune d'un côté respectif de ladite glissière dans ladite position de tension.

3. Dévidoir selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** dans ladite position de tension, la distance entre une extrémité de contact desdites nervures et ladite surface extérieure du boîtier est égale ou inférieure à l'épaisseur dudit film.

4. Dévidoir selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé par le fait que**, dans ladite position de tension, lesdites au moins deux nervures s'étendent le long de ladite glissière sur sensiblement toute la longueur de ladite zone de coupe.

5. Dévidoir selon l'une des revendications 2 à 4, **caractérisé par le fait que** ladite ouverture de coupe (27) est située entre lesdites nervures.

6. Dévidoir selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé par le fait que** ladite plaque est apte à obturer ladite ouverture de sortie dans ladite position de tension de ladite plaque.

7. Dévidoir selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé par le fait que** ledit organe de tension est relié par un moyen formant charnière (24) audit boîtier.

8. Dévidoir selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé par le fait que** ledit coulisseau comprend une portion de retenue (20) située dans ladite glis-

sière, une portion de préhension (18) située en dehors de ladite glissière, et une portion de liaison (19) reliant ladite portion de retenue et ladite portion de préhension, ladite glissière présentant au moins un rebord latéral (15, 17) coopérant avec ladite portion de retenue pour la retenir dans ladite glissière, ledit organe de coupe s'étendant entre ladite portion de liaison et ladite portion de préhension.

5

9. Dévidoir selon la revendication 8, **caractérisé par le fait que** ladite glissière présente un organe de butée (15), ladite portion de retenue coopérant avec ledit organe de butée de sorte que la distance (d) entre une surface (21) de ladite portion de préhension tournée vers ledit au moins un rebord latéral (17) et ledit rebord latéral est inférieure à l'épaisseur moyenne d'un doigt.
10. Dévidoir selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé par le fait que** ledit organe de coupe comprend une lame (30) présentant un bord tranchant formant un angle (θ) par rapport à la direction de déplacement dudit coulisseau compris entre 20° et 40°.
11. Dévidoir selon la revendication 10, **caractérisé par le fait que** ledit angle (θ) est égal à 30°.
12. Ensemble comprenant un dévidoir selon l'une des revendications 1 à 11 et un rouleau de film agencé dans ledit boîtier, ledit film comprenant au moins une couche métallique.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

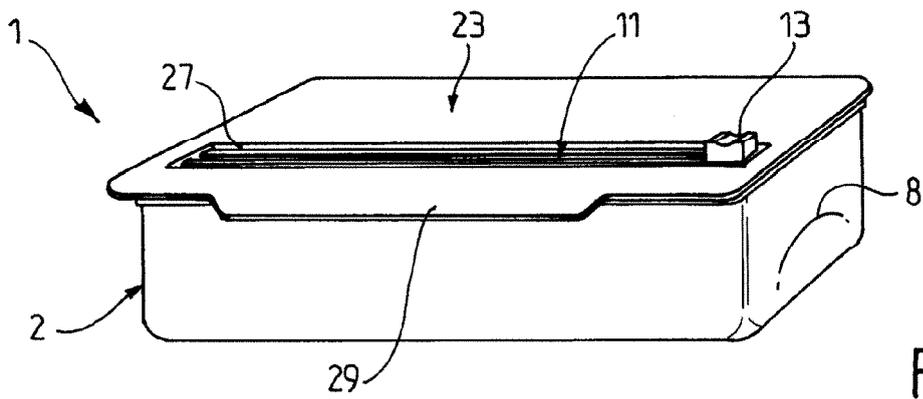


FIG. 4

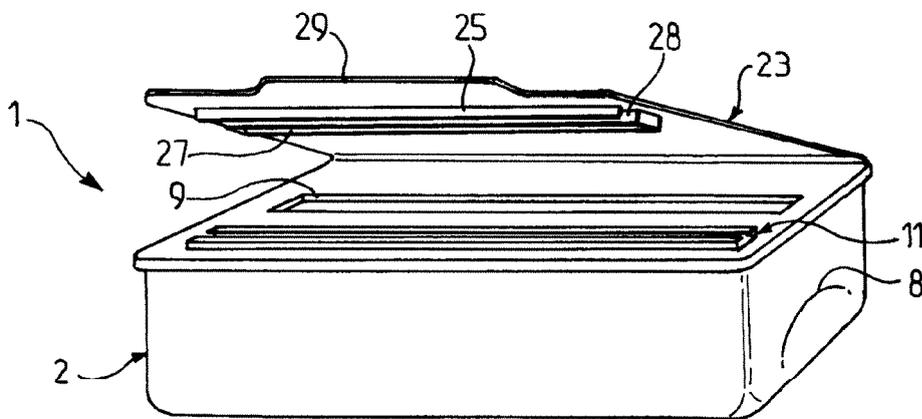


FIG. 5

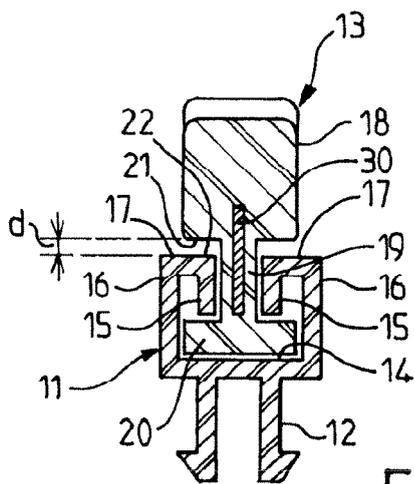


FIG. 6

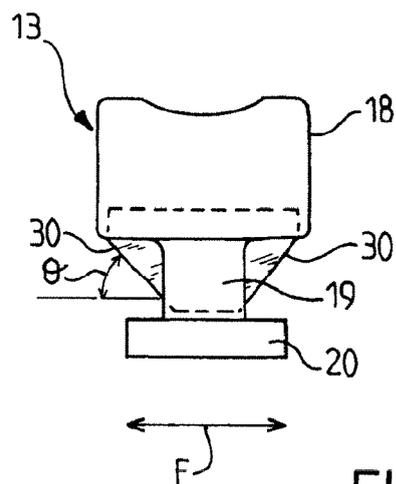


FIG. 7

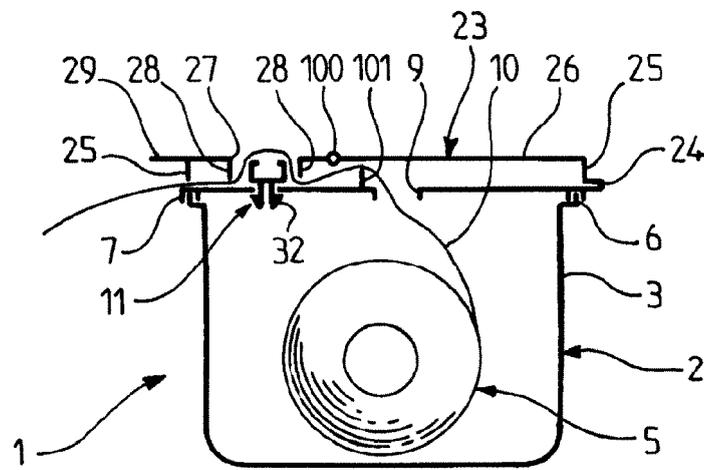


FIG. 8



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2003/140760 A1 (BORY STEVEN [US]) 31 juillet 2003 (2003-07-31) * alinéa [0023]; figure 2 * -----	1-13	INV. B65H35/00
A	US 3 142 217 A (BUSSE CLARENCE E) 28 juillet 1964 (1964-07-28) * figure 5 * -----	1-13	
A	US 2004/237746 A1 (SCHULTZ MARISSA A K [US] ET AL) 2 décembre 2004 (2004-12-02) * le document en entier * -----	1	
D,A	US 2005/166730 A1 (BENEDETTI INTERNAT PLC [GB]; BENEDETTI GIOVANNI [GB]; WILSON JAMIE [GB] 4 août 2005 (2005-08-04) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65H
4 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		18 mai 2007	Stroppa, Giovanni
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 30 0705

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-05-2007

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2003140760 A1	31-07-2003	AUCUN	
US 3142217 A	28-07-1964	AUCUN	
US 2004237746 A1	02-12-2004	AUCUN	
US 2005166730 A1	04-08-2005	AU 2003251122 A1 CA 2483629 A1 CN 1656002 A EP 1507729 A1 WO 03099693 A1 JP 2005526630 T ZA 200408718 A	12-12-2003 04-12-2003 17-08-2005 23-02-2005 04-12-2003 08-09-2005 14-10-2005

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 20050166730 A1 [0002]
- US 20030140760 A [0004]
- US 3142217 A [0005]